

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0062/PR/MID portant dénomination d'un Boulevard.

n° 2009-0062/PR/MID

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

29 janvier 2009

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2009

Date du numéro

31 janvier 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La nouvelle route qui relie la route de Venise (en partant de l'intersection qu'elle fait avec la route de Venise au Palmeraie) et la RN1 au carrefour qu'elle forme avec celle-ci au PK 12, en passant par Tour Ousbo et Doraleh après avoir traversé le lit de l'oued d'Ambouli au Nord du pont du même nom, est dénommée le Boulevard Cheik Mohammed Bin Rachid Al-Maktoum.

Article 2

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié où besoin sera et inséré au Journal Officiel.